



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 12 décembre 2025

CONVOCATION

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGREN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-16

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN CADASTRÉ AT 439 SIS 27 QUAI DE L'OISE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'extrait du plan cadastral faisant apparaître la parcelle AT 439.

Vu l'avis du domaine sur la valeur du bien en date du 28 octobre 2025.

Considérant que la commune envisage de procéder à la cession de la parcelle bâtie cadastrée AT 439, d'une superficie de 313 m², située au 27 quai de l'Oise à L'Isle-Adam. Ce bien communal serait vendu à la SCI Lefort Construction Bois – 3 avenue Saint-Fiacre, 95300 Livilliers, représentée par M. Stéphane Lefort, pour un montant principal de 310 000 euros.

Considérant qu'il est rappelé qu'en 2023, la Ville avait lancé un appel à projets en vue de la cession de ce bien. Le candidat alors retenu avait déposé une demande de permis de construire, mais n'a pu obtenir son financement bancaire, rendant caduque la promesse de vente et entraînant l'abandon du projet.

Considérant que souhaitant redonner vie à ce bâtiment inoccupé, connu sous l'appellation « Maison de l'Éclusier », la commune a toujours pour volonté de voir émerger sur ce site un lieu public animé grâce à l'installation d'une nouvelle activité commerciale.

Considérant que l'acquéreur, le deuxième candidat à l'appel à projets en 2023 s'inscrit dans cette perspective. Il prévoit de réhabiliter la Maison de l'Éclusier afin d'y proposer une activité tournée vers le bien-être et la restauration légère, dans le respect de l'identité du site et de son environnement.

Considérant qu'il est précisé que la parcelle AT 439 se situe en zone UMa du Plan Local d'Urbanisme et relève du périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Oise (zone turquoise).

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la cession par la ville de la parcelle AT 439 d'une contenance de 313 m² au prix de 310 000 euros net vendeur à la SCI Lefort Construction Bois - 3 avenue Saint-Fiacre 95300 Livilliers.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

A handwritten signature "Julita Salbert" is shown next to a small blue square.

Julita SALBERT